

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20231122-2023\_087-DE  
Reçu le 24/11/2023



« Nihil nisi a numine »

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

### Séance du 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du dix-sept novembre 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

#### Etaient présents : 13

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Frédéric GAILLAND, M. Christian GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

#### Etaient absents : 6

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Marie FESTA, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Nelly MARY.

#### Etaient absents et représentés : 5

Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Roland BERNARD, Mme Virginie LE TOUMELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK (Maire), M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

### Décision modificative 2023 n°1 – Budget Général

Monsieur le Maire

**Rappelle** que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 portant vote du budget primitif afférent à l'exercice 2023,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Considérant** la nécessité de procéder à des ajustements du budget principal (M57) de la commune sur l'exercice 2023,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20231122-2023\_087-DE  
Reçu le 24/11/2023

**SAINT-  
BONNET**  
EN CHAMPSAUR

« Nihil nisi a numine »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

**ARTICLE 1.** Autoriser la décision modificative suivante :

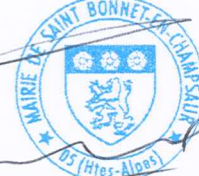
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Dépense	Fonctionnement	65	65741		Subv.fonctionnement	20 000,00	
Dépense	Fonctionnement	023			Virement à la section d'invest	88 000,00	
Recette	Fonctionnement	73	73123		Droits de mutation		108 000,00
Section de fonctionnement						108 000,00	108 000,00
Recette	Investissement	021			Virement de la section de fonct		88 000,00
Dépense	Investissement	21	2181	1301	Voirie communale - SIL	60 000,00	
Dépense	Investissement	21	2182	11	Matériel de transport - Chargeur	60 000,00	
Dépense	Investissement	21	2111	1204	Terrain - Parcelle D1488	80 000,00	
Dépense	Investissement	20	203	202202	Etude - ARS santé environnementale	38 000,00	
Recette	Investissement	13	1328	202202	Etude - ARS santé environnementale		30 000,00
Dépense	Investissement	21	2131	201606	Petit gymnase	-10 000,00	
Dépense	Investissement	21	2118	201803	Stade de foot	-34 000,00	
Dépense	Investissement	21	203	202306	Lotissement champ magnane	-20 000,00	
Dépense	Investissement	20	203	202303	Réhabilitation Annexe - Divers	-10 000,00	
Dépense	Investissement	20	203	202302	Coworking - Divers	-8 000,00	
Dépense	Investissement	21	2131	202203	Cinéma - Divers	-11 000,00	
Dépense	Investissement	21	2153	203	Eclairage public divers	-27 000,00	
Section d'investissement						118 000,00	118 000,00
Total des sections						226 000,00	226 000,00

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	13	Abstention :	0
Membres représentés :	5	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 24 NOV. 2023  
Affiché ou publié le : 24 NOV. 2023

Ainsi fait et délibéré le 22 novembre 2023  
Pour copie conforme

Le Maire



Laurent DAUMARK